



ELECTIONS

PROFESSIONNELLES

Les enjeux et les négociations à venir

Les salariés ArcelorMittal France vont prochainement élire leurs représentants du personnel pour les 4 prochaines années. Il nous semble important de poser les enjeux de ces élections.

Les élus **C.G.T.** ont toujours à cœur d'accomplir leurs missions et d'accompagner les salariés au quotidien, de veiller au maintien et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail, de les aider dans leurs démarches, de remonter leurs attentes et revendications à la direction, et de négocier dans l'intérêt des travailleurs.

Les négociations seront d'ailleurs un enjeu majeur des 4 années à venir. Il faudra se mettre en conformité avec la nouvelle Convention Collective Nationale, et renégocier dès 2023 l'Intéressement (IRE et IPERF), la Qualité de Vie au Travail, le Télétravail, l'accord Temps de Travail, le Statut Collectif (harmonisation), ETC...

Bien que la renégociation de l'intéressement soit actuellement une préoccupation importante des salariés, qui veulent voir disparaître le verrou des 3% de Masse Salariale (**la loi permet jusque 20%**), la renégociation de l'accord de Statut Collectif AMF sera certainement le premier « gros sujet » du second semestre 2023. La nouvelle Convention Collective Nationale va avoir un impact important sur les dispositifs de cet accord, et il va falloir adapter vers le haut !!! Tous les sujets seront sur la table :

- Prime d'ancienneté
- Prime de vacances
- Prime St Eloi
- Majorations heures hors cycle et heures supplémentaires
- Médaille du travail
- Primes CST
- Maintien de salaire en maladie.
- Coef K



Beaucoup vous diront qu'il n'est pas possible de négocier ci ou ça, car c'est déjà dans la convention... C'est **FAUX !**

Rien n'empêche d'être plus favorable que le conventionnel, donc tout est négociable ! ET vu le niveau de la CCN, il faudra se défendre !

Le GESIM et les signataires ont mis en place un « Accord Autonome » dans lequel ils verrouillent plusieurs dispositifs, comme la prime de vacances, la valeur du point d'ancienneté, l'indemnité d'éloignement et autres... Pour la **C.G.T.**, ces dispositifs doivent être déverrouillés et doivent évoluer dans l'accord de statut collectif ! Il sera aussi nécessaire de corriger certains points, notamment le coef « K ».



Seule la **C.G.T.** c'était fermement opposée à la baisse des coef « K » lors de la négociation harmonisation, alertant sur l'impact négatif sur le salaire ! A l'époque, les signataires et la direction affirmaient que ça

n'aurait aucun impact sur le salaire des salariés ! Faisons un rapide bilan !

Pour les FC 5X8, le « K » est passé de 1,243 à 1,187. Pour le personnel en 2 équipes, il est passé de 1,074 à 1. Idem pour le personnel de jour, passage de 1,034 à 1. Ce recule a un « impact négatif direct » sur votre salaire ! La preuve ci-dessous !

Nous nous basons ici sur les AG obtenues **entre 2018 et 2023**, soit 297€ (dont 210€ sur 2022/2023).

	K avant 2018	K après 2018	Delta/mois de perte	Delta 1 ans de perte	Delta 30 ans de perte
FC 5X8	1,243x297=369,17	1,187x297=352,54	16,63 €	199,57 €	5987 €
2 Equipes	1,074x297=318,98	1x297=297	21,98€	263,76€	7912€
Jour	1,034x297= 307,10	1x297= 297	10,10€	121,17€	3635€

La baisse du coefficient « K » a belle et bien un impact négatif important sur le salaire des OETAM !!!! Preuve qu'ils ont tout simplement menti !!!! Les grands perdants sont les salariés postés en journée (2X8) ! Presque **8000€ de pertes** sur 30 ans de carrière ! C'est 6000€ pour les 5X8 et plus de 3600€ pour le personnel en journée ! Et nous ne prenons pas en compte les AI, les impacts sur le 13ème mois, l'intéressement, la participation, l'ancienneté... Tous les éléments qui sont calculés en prenant référence votre salaire ! Et ces pertes augmentent chaque fois que votre salaire évolue !



Les élections approchent, les signataires sortent de leur trou ! Demandez des explications !!!!

Il faut faire évoluer les accords pour les salariés !!! La **C.G.T.** sera bien entendu force de propositions pour renégocier ces accords, en portant les revendications des salariés. Mais pour se faire entendre et amener la direction à prendre en compte vos revendications, il faut une **C.G.T.** plus forte !

Votez et faites voter C.G.T. ! ! ! !

Élections professionnelles ArcelorMittal



Mai
2023

JE VOTE CGT